Département des ALPES MARITIMES
COMMUNE de PIERREFEU
FETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu
06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

AR Prefecture
006-210600979-20240406-DELIB2024004-DE
Reçu le 08/04/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal N° 2024004
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

L'an deux mille vingt quatre, le 6 avril à 9 heures 30, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.
Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Gilles TASSONE-CASTEL, Pierre NUNEZ, Christine FONTAINE, Danièle MATILLO, Jackie PIAZZA, Jacques BELLON, Mélissa MARGALHAN-FERRAT
Absents : Jacky PONSOT
Pouvoirs :
Secrétaire de séance : Christian ZAETTA

:- :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

Après s'être fait présenté le budget primitif de la commune, relatif à l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **DECLARE,** à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 pour le budget communal, par le comptable public, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture

Le Maire
Marc BELVISI

MAIRIE PIERREFEU 06910

Le Secrétaire de Séance
Christian ZAETTA